



Téléchargement illégal
en Allemagne :
que faire si je reçois
une „Abmahnung“?

Fiche pratique réalisée par le

Centre Européen de la Consommation
Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V.
www.cec-zev.eu

Septembre 2015

Télécharger de la musique, des films, des jeux vidéo : rien de plus facile penseront certains mais quels sont les risques encourus en Allemagne?

Alors que la France prévoit une réponse graduée d'avertissement et de sanctions avant tout pédagogique, il en va tout autrement en Allemagne où la réponse au téléchargement illégal est beaucoup plus répressive. Alors comment réagir au courrier des avocats allemands ?

La mise en demeure rédigée par des avocats allemands, appelée *Abmahnung*, vous informe qu'une société de gestion de droits d'auteur vous reproche d'avoir téléchargé illégalement un film, une musique ou encore tout autre contenu téléchargeable. La mise en demeure vous oblige non seulement à retourner un document à signer (appelé *Unterlassungserklärung*, c'est à dire un engagement sous astreinte de ne plus télécharger les documents en question) mais aussi à payer des dommages-intérêts, le tout dans un délai restreint.

Le Centre Européen de la Consommation basé à Kehl est régulièrement contacté dans ce type de situation et publie dans cette fiche pratique ses conseils pour aider les consommateurs à gérer les conséquences de leurs « clics ».

Nos conseils pour réagir au courrier des avocats allemands :

► N'IGNOREZ PAS LE COURRIER QUI VOUS A ÉTÉ ENVOYÉ ET CE MÊME SI VOUS ESTIMEZ NE PAS AVOIR TÉLÉCHARGÉ ILLÉGALEMENT

Même si vous êtes convaincu de ne pas être à l'origine du téléchargement, il est possible que vos enfants l'aient fait, ou encore qu'un autre internaute ait utilisé votre connexion Wifi à votre insu.

Sachez que plusieurs tribunaux allemands ont déjà jugé que le titulaire de la ligne internet (*Anschluss-inhaber* en allemand) est présumé responsable du téléchargement, sauf si ce dernier peut apporter la preuve qu'un tiers a utilisé sa connexion pour effectuer le téléchargement. Même si les avocats doivent indiquer le jour et l'heure exacte du téléchargement, ce type de preuve demeure toutefois toujours difficile à établir. Dans un arrêt du 11 juin 2015, le *Bundesgerichtshof* (Cour de Justice fédérale allemande) a ainsi confirmé cette présomption de responsabilité du titulaire de la connexion internet ayant servi au téléchargement illégal (BGH, 11.06.2015 - I ZR 75/14). **Il ne suffit donc pas de déclarer que vous n'êtes pas à l'origine du téléchargement, mais il faut le prouver par des éléments concrets en rassemblant des indices et en exposant des faits permettant de démontrer que cela ne peut pas être vous.**

Dans une décision de 2016, la Cour d'appel de Munich (Oberlandesgericht München, 29 U 2593/5) a estimé qu'un couple ne pouvait s'exonérer de sa responsabilité en indiquant que le téléchargement avait été fait par l'un de leurs trois fils majeurs. Le tribunal a estimé qu'il fallait désigner précisément lequel de ces enfants majeurs était à l'origine du téléchargement. Attention : Il s'agit cependant de la seule décision d'un tribunal allemand dans un tel cas de figure.

Alors n'ignorez pas la mise en demeure (*Abmahnung*) qui vous a été envoyée, vous vous exposez à un risque de poursuites judiciaires.

Consultez un juriste avant de renvoyer la *Unterlassungserklärung* dans le court délai indiqué sur le courrier. La *Unterlassungserklärung* telle que formulée, nécessite en effet la plupart du temps d'être modifiée (voir page 3).

Afin d'éviter de voir sa ligne internet utilisée pour de tels téléchargements, [assurez-vous de l'avoir bien sécurisée et d'avoir installé éventuellement un contrôle parental](#) le cas échéant. En effet, en cas de mauvaise sécurisation de votre connexion, quelques clics peuvent suffire à une personne mal intentionnée pour télécharger illégalement à votre insu à partir de votre ligne internet.

Mot de passe ? Bon à savoir : les tribunaux allemands estiment que vous devez sécuriser votre connexion Wifi par le biais d'un mot de passe, mais n'exigent pas en principe que vous adaptiez ce mot de passe à l'évolution des mécanismes de sécurisation des réseaux Wifi.

LE TÉLÉCHARGEMENT ILLÉGAL PAR LES JEUNES MINEURS ET LES ENFANTS

Le *Bundesgerichtshof* a déjà jugé qu'il était possible de ne pas payer les dommages-intérêts si l'enfant, à l'origine du téléchargement, est mineur.

Soyez cependant très vigilant car vous allez tout de même signer un engagement au nom et pour le compte de votre enfant mineur avec la *Unterlassungserklärung*. Ainsi, dès lors que votre enfant aura atteint la majorité, s'il télécharge illégalement, il sera tenu par la déclaration signée lorsqu'il était encore mineur et pourra être contraint de verser des dommages-intérêts particulièrement importants. Ces dommages-intérêts seront ceux auxquels vous vous engagez dans la *Unterlassungserklärung*.

Par ailleurs dans sa récente décision du 11 juin 2015, le *Bundesgerichtshof* estime que les parents doivent suffisamment informer leurs enfants mineurs sur les risques encourus. Selon les juges, les parents ont notamment pour obligation de leur expliquer que ces pratiques sont par nature illégales.

► NE SIGNEZ AUCUN DOCUMENT SANS AVOIR AU PRÉALABLE DEMANDÉ L'AVIS ET LES CONSEILS D'UN JURISTE

La mise en demeure (*Abmahnung*) que vous recevez contient deux obligations :

- un engagement écrit à retourner signé, la *Unterlassungserklärung* ;
- le paiement de dommages-intérêts suite à la violation du droit d'auteur de l'œuvre téléchargée.

La *Unterlassungserklärung* que vous devez signer est une déclaration d'engagement sous astreinte par laquelle vous vous engagez à ne pas télécharger illégalement dans le futur, sous peine de devoir payer des dommages-intérêts supplémentaires pour chaque nouveau téléchargement effectué.

Dans la plupart des cas, [il est absolument nécessaire de modifier la déclaration d'engagement](#) proposée par le cabinet d'avocats [avant de la retourner signée](#). Il se peut par exemple que l'interdiction de télécharger soit trop large et que la signer vous contraindrait à respecter des obligations démesurées et à payer une somme disproportionnée.

Il est notamment important de faire en sorte que la déclaration d'engagement ne s'apparente pas à un aveu, en reconnaissant le téléchargement illégal effectué, surtout si ce n'est pas vous qui l'avez fait.

Le conseil d'un juriste est donc plus que conseillé.

[N'hésitez pas à consulter l'avis du Centre Européen de la Consommation.](#)

► RÉAGISSEZ AU PLUS VITE MAIS NE PAYEZ PAS LE MONTANT EXIGÉ DANS LA MISE EN DEMEURE AVANT D'AVOIR RECUEILLI L'AVIS D'UN SPÉCIALISTE

Réagir au plus vite est nécessaire afin de respecter le délai de renvoi de la déclaration d'engagement pour les raisons précitées.

Concernant le montant réclamé au titre de dommages-intérêts, si un montant total de 1000€ peut généralement être considéré comme trop élevé, et qu'une révision à la baisse de cette somme est souvent possible, le *Bundesgerichtshof* a toutefois estimé, dans sa récente décision en date du 11 juin 2015, qu'il n'est pas démesuré de devoir verser 200€ de dommages-intérêts par chanson téléchargée illégalement.

Si vous le souhaitez, après vous être informés sur vos droits, vous pouvez donc tenter de négocier cette somme avec le cabinet d'avocats vous ayant envoyé la mise en demeure. Il est par conséquent très important de se faire assister avant de contacter le cabinet d'avocats pour que la négociation se déroule dans les meilleures conditions. L'échec de la négociation n'est pas souhaitable puisqu'il laisse place à une procédure judiciaire, au cours de laquelle le juge appréciera au cas par cas la somme que vous devrez verser. Soyez extrêmement prudents : bien qu'il soit déjà arrivé que la somme totale réclamée ait été abaissée à l'occasion d'une procédure judiciaire, cette somme a déjà été augmentée dans d'autres cas.

Il est donc fortement recommandé de toujours vous faire conseiller à la réception d'un tel courrier.

Vérifiez si vous disposez d'un contrat d'assurance de protection juridique qui pourrait vous donner des premiers conseils.

N'hésitez pas à contacter les [services du CEC](#) qui sont [gratuits](#).

INFORMATIONS UTILES CONCERNANT LA UNTERLASSUNGSEKTLÄRUNG

Le paragraphe 97 a III *Urheberrechtsgesetz* (loi allemande sur le droit d'auteur) prévoit que la valeur du *Unterlassungsanspruch* est limitée à 1000 €, pour le calcul des frais d'avocats et des frais de procédure.

Concernant le *Unterlassungsanspruch*, les frais d'avocat qui sont susceptibles de vous être demandés ne peuvent donc pas être calculés sur la base d'une valeur supérieure à ces 1000€. Ces frais seront de 150 € pour le *Unterlassungsanspruch*.

À côté de ces frais, il ne faut pas oublier les frais d'avocat liés aux dommages-intérêts.

CAS PRATIQUE

Vous recevez une *Abmahnung* vous demandant de verser 900 € de frais d'avocat pour avoir téléchargé illégalement trois chansons.

En réalité, au regard du taux légal vous devez :

- 150 € de frais d'avocat pour le *Unterlassungsanspruch* calculés sur la base d'une valeur de 1000 €
- 105,85 € de frais d'avocat liés aux dommages-intérêts calculés sur la base d'une valeur de 600 € (3 chansons × 200€ par chanson)

Soit une somme totale de 255,85 € de frais d'avocat.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Vérifiez également qu'aucun logiciel de téléchargement n'est installé sur votre ordinateur, avant même de recevoir une telle mise en demeure. Cela va de soi mais il est interdit de télécharger illégalement de manière générale ou via l'utilisation d'un réseau dit « peer to peer » (pratique de téléchargement qui consiste à partager automatiquement le fichier téléchargé avec tous les autres internautes possédant le même logiciel de partage).

Il convient de ne pas attendre de recevoir une mise en demeure de ce type pour sécuriser sa connexion Wifi et appliquer en amont tous les conseils précités.

AVERTISSEMENTS EN FRANCE, CONSÉQUENCES IMMÉDIATES EN ALLEMAGNE

Il n'existe pas de législation européenne unifiée sur les sanctions à mettre en œuvre en cas de téléchargement illégal, chaque Etat membre proposant une réponse différente à la violation du droit d'auteur.

En **France**, le dispositif d'avertissement et de sanctions des infractions au droit d'auteur mis en place depuis 2009 est géré par la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI), autorité administrative indépendante. Son dispositif de « réponse graduée » est dans un premier temps avant tout pédagogique : l'internaute reçoit d'abord un avertissement par e-mail, puis une lettre recommandée avec accusé de réception et enfin, en cas de réitération, une procédure en justice peut être engagée contre lui. La sanction maximale encourue pour ce type d'infractions est de 1500 €.

Il en va tout autrement en **Allemagne**, où la réponse au téléchargement illégal est beaucoup plus répressive. Des cabinets d'avocats allemands sont d'ailleurs spécialisés dans la recherche de ce type d'infractions, la protection des droits d'auteur étant devenue un vrai « business » pour eux : des dizaines, des centaines de jeunes allemands et leurs parents sont ainsi poursuivis chaque semaine et par manque d'information, ils préfèrent souvent payer les sommes réclamés, de peur de s'engager dans des procédures longues et coûteuses. Le « marché » est tellement rentable pour certains avocats allemands que les tribunaux commencent à poser des limites : le tribunal de Nuremberg a par exemple jugé abusif les 199 mises en demeure envoyées par un cabinet d'avocat en une semaine.

COMMENT ET POURQUOI RECEVEZ-VOUS UNE ABMAHNUNG ?

Les sociétés de gestion des droits d'auteurs sollicitent des entreprises spécialisées dans la veille de certains sites internet tels que les réseaux de partage de fichiers ou les réseaux « peer to peer ». Leur objectif est de repérer les éventuelles infractions aux droits d'auteur.

Une fois le téléchargement illégal repéré, l'adresse IP correspondant à la connexion est identifiée. Les avocats contactés par les sociétés de gestion des droits d'auteur demandent alors au fournisseur d'accès internet de leur révéler l'identité de la personne liée à l'adresse IP avec laquelle le ou les fichiers ont été téléchargés illégalement.

Le fournisseur d'accès internet n'est cependant pas autorisé à révéler l'identité de la personne sur une simple demande, s'agissant de données personnelles protégées. C'est pourquoi le cabinet d'avocats s'appuie généralement sur un article de la loi allemande relative au droit d'auteur, qui permet de demander au tribunal compétent une autorisation de délivrance de ce type d'informations. Un juge doit donc explicitement donner son « accord » en rendant une décision (*Beschluss* en allemand). Ce jugement autorise le fournisseur d'accès internet à donner les informations concernant l'identité de la personne titulaire de la connexion internet. Une copie de ce jugement d'autorisation figure généralement dans la *Abmahnung* que vous avez reçue.

GLOSSAIRE

- **Abmahnung :**

Ce terme désigne le courrier que vous recevez de la part du cabinet d'avocats. Ce courrier vous notifie les obligations à la fois morales et financières que vous devez honorer suite au téléchargement illégal effectué depuis votre connexion internet.

- **Adresse IP (Internet Protocol) :**

Une adresse IP est un numéro unique permettant à un ordinateur de se connecter à internet et de communiquer dans un réseau. Ce numéro peut régulièrement être modifié, cependant chaque fournisseur d'accès internet a ses propres pratiques.

- **Anschlussinhaber :**

Il s'agit du détenteur de la connexion internet, c'est en règle général la personne qui a conclu le contrat avec le fournisseur d'accès internet.

- **Unterlassungsanspruch :**

Il s'agit du droit pour l'auteur d'une œuvre protégée d'obliger une personne ayant commis une violation de ses droits à s'engager à ne plus le faire.

- **Unterlassungserklärung ou Unterlassungsvertrag :**

Il s'agit d'une déclaration d'abstention sous astreinte qui résulte du *Unterlassungsanspruch* consistant à s'engager à ne pas télécharger à l'avenir sous peine de devoir payer des dommages-intérêts supplémentaires.





**CENTRE EUROPÉEN DE
LA CONSOMMATION**
BAHNHOFSPLATZ 3
77694 KEHL
ALLEMAGNE

Nos bureaux et notre accueil
téléphonique sont ouverts
au public du **mardi au jeudi**,
de **9h à 12h** et de **13h à 17h**.

TEL. 0049-7851/99148-0

0 820 200 999 Service 0,12 € / min
+ prix appel

E-MAIL : info@cec-zev.eu

www.cec-zev.eu

Protection des
consommateurs
en Europe



Cofinancé par l'Union
européenne



The content of this report represents the views of the author only and it is his/her sole responsibility; it cannot be considered to reflect the views of the European Commission and/or the Consumers, Health, Agriculture and Food Executive Agency or any other body of the European Union. The European Commission and the Agency do not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.

Registernummer VR Nr. 391, Vereinsregister des Amtsgerichts Kehl (Deutschland)
Directrice Générale : Martine Mérigeau

